

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2024

DELIBERATION N° 2024-06-087-DVCS

Nomenclature: 7.5.4

OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – IBAN BALDACCHINO

Votants: 33 Abstention : /

Votes exprimés: 33

Pour: 33 Contre:/

> Fait à Tarnos. le 7 juin 2024 Pour extrait certifié



Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de La publication sur le site Internet de la Mairie le :

M106/2001

L'an deux mille vingt quatre, le six juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme NOGARO, Mme DUPRE, CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration	à	Mme ORDUNA
M. LESPADE	procuration	à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration	à	Mme PERIMONY-BENASSY
Mme BAULON	procuration	à	Mme TROISVALLETS
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à	Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
M. LORMAND	procuration	à	M. GONZALES
Mme CASSAING	procuration	à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS EN DEBUT DE SEANCE M. LATAILLADE

> Arrivée de M. LATAILLADE au point n° 2024-06-072-DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24 en début de séance 25 à partir du point n° 2024-06-072-DGS
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	32 en début de séance 33 à partir du point n° 2024-06-072-DGS

Monsieur le Maire informe qu'Iban Baldacchino, jeune tarnosien, a été sélectionné pour participer aux championnats du monde de BMX, aux Etats-Unis, du 8 au 16 mai. dans la catégorie des 15/16 ans. Ce sport ne faisant pas partie des catégories olympiques, la famille de ce jeune ne recevra aucune aide financière de la part de la fédération française de cyclisme, la charge financière est donc importante pour la famille.

Au delà de la performance sportive réalisée par ce jeune de par son travail et son investissement, sa participation à cette compétition va faire rayonner Tarnos au niveau international.

Aussi la ville a décidé de participer aux frais engendrés par ce voyage à hauteur de 500€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29;

DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros pour financer une partie du voyage d'Iban Baldacchino.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2024 de la Commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr